



COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 25 novembre 2019 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Yvon CIMBE, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Laurye LALLEMANT, Nathalie GUENEZ.

Absents excusés : Magalie BANSE (procuration à Yannick HERBET) et Fabrice DEPREUX

Le Conseil Municipal adopte tout d'abord le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2019 avant d'autoriser le Maire à inscrire une question complémentaire à l'ordre du jour, à savoir le reversement d'une subvention à la SEM Beauvois Distrelec.

1) Rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement

Mr le Maire a été destinataire du rapport annuel d'activités 2018 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement présenté par le Président du SIDEN-SIAN ; il doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal, sans nécessité de vote.

2) Rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis (transformée en Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2019) a fait l'objet d'une communication devant le Conseil Communautaire le 18 octobre 2019.

La même présentation doit être faite devant les Conseils Municipaux des communes membres.

Yannick HERBET détaille ce document.

3) Convention tripartite entre le Centre de Gestion du Nord, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et la Commune pour une mission de Délégué à la Protection des Données

Le Maire rappelle que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) impose la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) dans les organismes publics traitant des données à caractère personnel.

7) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

La récente création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20h/semaine) impose une mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal qui s'établit comme suit :

- Attaché principal : 1 poste à 35 h
- Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe : 2 postes à 35 h
- Adjoint Administratif : 1 poste à 35 h et 1 poste à 27h.30
- Agent de maîtrise : 1 poste à 35 h
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 3 postes à 35 h
- Adjoint technique : 5 postes à 35 h
- Adjoint technique : 1 poste à 30 h
- Adjoint technique : 1 poste à 20 h
- Brigadier-Chef principal de police municipale : 1 poste à 35 h

8) Rémunération des agents recenseurs

Il est rappelé que les opérations de recensement de la population se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2020. Il appartient au Maire de désigner le coordonateur communal (en l'occurrence Laurent BOITTE) ainsi que les quatre agents recenseurs et au Conseil Municipal de fixer leur rémunération.

Le Maire propose que le coordonateur communal bénéficie d'heures supplémentaires et que les agents recenseurs soient rémunérés sur la base de l'indice brut 348 (indice majoré 326) de la Fonction Publique Territoriale, soit 800 € net environ.

Il ajoute que la dotation versée par l'INSEE sera inférieure de près de 900 € à celle versée en 2015, au motif que la population devrait répondre plus largement aux questionnaires par internet.

Adopté à l'unanimité.

9) Deuxième gratuité de salles communales

Dans le cadre de l'élaboration du calendrier des fêtes 2020, trois associations locales souhaitent disposer de deux gratuités de la salle (Foyer Rural ou Ancienne Mairie).

Il s'agit de :

- Paroles de Femmes (vente de vêtements en Avril et Bourse aux jouets en Octobre)
- L'U.S.Beauvois (Loto en Mai et concours de Belote en Octobre)
- L'A.P.E. (Loto en Février et Halloween en Octobre)

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes.

Yannick HERBET précise que la fin des travaux de mise aux normes du Foyer Rural, initialement prévue le 15 janvier 2020, va être retardée de quelques semaines ce qui compromet l'organisation du Loto de l'APE programmé le 8 février.

L'entreprise FARASSE Toiture, responsable de ce retard, va subir les pénalités prévues au marché.

Répondant à Laurye LALLEMANT, le Maire précise que la deuxième gratuité de salle sera maintenue à l'A.P.E. en cas de changement de date.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces trois demandes.

Jean-Marie BACQUET remarque que le compte rendu du dernier Conseil Municipal de Caudry mentionne un seul emprunt de 750 000 €.

Yannick HERBET assure que ce sont bien deux prêts de 750 000 € chacun qui vont être souscrits.

En réponse à Jean-Marie BACQUET, Didier JACQUEMIN fait le point sur l'avancement des travaux de La Fabrique.

Un retard de trois semaines est actuellement constaté, dû au lot gros œuvre ; des traces de mэрule sur certains linteaux en bois vont nécessiter leur remplacement par des pièces en béton, motivant un surcoût de 40 000 € environ.

Suite à ces échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre l'engagement sollicité par le Crédit Agricole.

12) Délibération modificative budgétaire

Yannick HERBET annonce que la vente par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis à la commune de la parcelle cadastrée ZD 316 rue Faidherbe d'une superficie de 945 m², en cours depuis de nombreuses années, a enfin été officialisée par acte notarié.

Pour le règlement de la transaction, soit 2 835,00 €, une ouverture de crédits en section d'Investissement est nécessaire.

Par ailleurs, il convient de faire apparaître au budget les modifications intervenues au niveau du montant des attributions de compensation 2019 allouées par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, à savoir + 25 118 € au compte 73223 et – 25 118 € au compte 73211.

Ces ajustements budgétaires sont adoptés à l'unanimité.

13) Tarif 2020 de la cantine scolaire

Yannick HERBET rappelle que le prix de vente des tickets repas est applicable à compter du 1^{er} janvier de chaque exercice ; il varie selon le tarif fixé par la Sté API.

Cette dernière vient de faire savoir qu'aucune actualisation de prix ne sera appliquée en 2020.

En conséquence, il est proposé de maintenir à 3,20 € le prix de vente du ticket.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire profite de l'occasion pour signaler que la loi EGALIM impose notamment de prévoir régulièrement un menu végétarien (à titre expérimental pour 2 ans) et interdit de servir de l'eau dans des bouteilles en plastique (a/c du 1^{er} janvier 2020).

Une fontaine à eau, reliée au réseau d'eau potable, a été installée dans chacune des deux cantines. Le coût de cette opération s'élève à 1 500 € environ, sans aucune aide de l'Etat.

Caveau de 4 places minimum

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	460.00 €	470.00 €	2.17
Etat Moyen	685.00 €	700.00 €	2.19
Bon état	920.00 €	940.00 €	2.17

Colombarium

Case de 2 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	840.00 €	860.00 €	2.38
Concession cinquantenaire	1 050.00 €	1 070.00 €	1.90

Cavurne de 4 à 6 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	480.00 €	490.00	2.08
Concession cinquantenaire	700.00 €	715.00	2.14

Cavurne de 2 à 3 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	335.00 €	340.00	1.49
Concession cinquantenaire	560.00 €	570.00	1.78

Salle de sports (vin d'honneur pour les habitants de la commune)

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
90.00 €	92.00 €	2.22

15) Demande de subvention pour une classe de découverte

Mr le Maire a été sollicité par le professeur des écoles en charge de classe ULIS de Walincourt-Selvigny pour subventionner une classe de découverte programmée en juin 2020 en Dordogne à laquelle participera Enzo DUVINAGE dont les parents résident rue Daniel Sorlin.

Le coût du projet (séjour et transport) s'élève à 430 €/enfant dont 100 € pour le transport.

La commune a déjà apporté son soutien financier à trois reprises pour un projet similaire et pour le même enfant, représentant le coût du transport.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette demande, décide d'attribuer une subvention de 100 €.

16) Subventions 2019 au Centre Social l'Escale

Yannick HERBET rappelle les points suivants :

- Le montant 2016 atteignait 80 750 €, déduction faite des 5 % appliqués depuis 2016.
- En 2017, une diminution de 12 % a été décidée faisant passer la subvention à 71 060 €.
- En 2018, seule la traditionnelle somme de 30 000 € accordée pour l'organisation des Accueils de Loisirs a été versée.

Cette année, le Maire propose d'attribuer une subvention de 71 060 € étant entendu qu'une avance de 30 000 € a déjà été consentie.

Il note que les partenaires institutionnels, en particulier la CAF, ont été rassurés par nouvelle gouvernance de la structure ; il souligne l'investissement de la nouvelle Directrice, Sandrine MERCIER.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 71 060 € la subvention 2019 attribuée au Centre Social l'Escale.

17) Subventions 2019 aux associations locales et organismes extérieurs

Avant de détailler ses propositions, Yannick HERBET précise que l'Amicale des Sapeurs Pompiers n'a pas répondu au questionnaire adressé à l'ensemble des associations locales et rappelle que la subvention 2019 à l'U.S.Beauvois (4 700 €) a déjà été attribuée (et réglée).

Il informe l'assemblée que l'Amicale Jeanne d'Arc va engager courant 2020 des travaux d'agrandissement de ses locaux et d'accès aux personnes à mobilité réduite ; il propose que la subvention 2019 ne varie pas mais qu'un soutien financier communal pourra être apporté ponctuellement en cas de besoin.

Yannick HERBET avance que le passage en B1-B2, au niveau national, devait être effectué dans un délai de 20 ans à compter de 1977 ; il se doit de constater que la Régie Electrique ne s'est pas pliée à cette exigence.

19) Informations diverses

*MARPA Services va libérer avant le 31 décembre prochain le bâtiment communal occupé rue de l'Industrie. L'entreprise va s'installer sur la Zone Industrielle de Caudry.

Yannick HERBET regrette vivement cet épilogue et le comportement du chef d'entreprise qui a longtemps fait croire à son maintien et à son développement à Beauvois en Cambrésis.

Une fois que ce bâtiment sera vacant, l'EPF pourra engager les travaux de démolition du site LESTRA ; les terrains ainsi libérés pourront accueillir un béguinage (projet de 43 logements porté par un promoteur immobilier qui déposera prochainement les autorisations d'urbanisme).

*Le Maire souligne la qualité des actions engagées par l'Association 3A notamment l'organisation d'un circuit de voitures anciennes à but humanitaire (achat d'un fauteuil destiné à un enfant handicapé). Il adresse ses félicitations à ces jeunes beauvoisiennes et beauvoisiens.

Lydie DEPREUX ajoute que cette association va participer au Téléthon ; de son côté, Jean-Marie BACQUET indique que le Fifty One Club de Caudry va apporter un soutien financier à cette structure.

*Yannick HERBET a assisté à une remise de maillots aux jeunes de l'U.S.Beauvois offerts par les commerçants beauvoisiens (Boulangerie Marion, Pharmacie MODARELLI, Pruvot Faucon) ; il exprime sa gratitude aux bénévoles qui font vivre les associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.30 après que Yannick HERBET ait souhaité à l'ensemble des conseillers municipaux d'agréables fêtes de fin d'année.